



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Le Ministre*



Paris, le 5 février 2008

Monsieur le Président,

*Cheer Jacques*

Par courrier du 23 janvier, vous avez appelé mon attention sur le projet de circulaire d'application de la mesure de versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrite à l'article 1<sup>er</sup> de la Loi de finances rectificative pour 2009.

J'ai tenu à ce que les associations d'élus soient associées dès l'élaboration de cette circulaire. A cette occasion, vous m'avez fait part de votre souhait d'aménager l'un des points du projet de circulaire. Ce projet prévoyait qu'une liste indicative d'investissements accompagnerait la convention d'engagement que les collectivités volontaires doivent signer avant le 15 avril avec les préfets pour bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA de l'année 2008. Vous avez toutefois estimé que cette exigence vous paraissait aller au-delà de l'esprit de la loi.

Attentive à vos arguments, j'ai retiré la mention de cette liste indicative de la circulaire. Cette simplification ne pourra que faciliter la mise en œuvre du plan de relance au niveau local.

En tout état de cause, les préfets pourront bien évidemment effectuer des contrôles de cohérence avec les budgets prévisionnels, mais je peux vous assurer que la signature des conventions d'engagement ne fera pas l'objet d'un contrôle d'opportunité des projets d'investissements locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Amities à toi*

Michèle ALLIOT-MARIE

Monsieur Jacques PELISSARD  
Président de l'Association des Maires de France